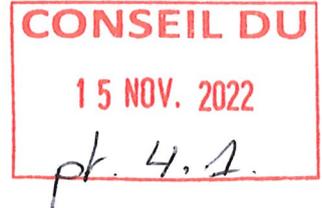


Bernard GUILLITTE
Conseiller Communal MR

Namur, le jeudi 3 novembre 2022

Monsieur Maxime PREVOT
Bourgmestre
Madame Laurence LEPRINCE
Directrice générale
Ville de Namur



N. Réf: Question ZP 151122 zone échange sécurisé.doc

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Concerne : **Inscription de points à l'ordre du jour du Conseil de Police du 15 novembre 2022**

Puis-je vous demander d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour du conseil de Police de la séance du 15 novembre 2022 ?

En vous remerciant d'avance je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Zones d'échanges sécurisées

Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

Lors de mes pérégrinations, j'ai remarqué une initiative intéressante de la Ville de Montréal au Québec afin de sécuriser les personnes qui effectuent des transactions en ligne sur des sites de ventes et d'échanges, comme Vinted, MarketPlace, 2ememain, ... lors de la conclusion de ceux-ci.

En raison du volume, de la fragilité, du coût de l'envoi ou encore de la valeur de l'objet, les transactions se concluent parfois physiquement, en main propre, soit à domicile, soit dans un tiers lieu.

Il n'est pas rare toutefois que la vente ou l'échange est frauduleux voire se conclut par un vol ou une agression.

Afin de l'éviter de tels désagréments, une des solutions préconisée par le Service de police de la Ville de Montréal est d'effectuer cet échange dans une zone d'échange sécurisé.

Le principe est simple, cela consiste en la délimitation d'un espace face à un poste de police de la Ville, dûment renseigné, sous l'œil des caméras de surveillance.

Le fait d'être filmé dissuade en tant soit peu les personnes malhonnêtes ou mal intentionnées.

Onze zones sécurisées existent actuellement à Montréal.

Notre Zone de Police pourrait-elle envisager de telles zones à Namur et à Saint-Servais ?

Le coût est limité à la promotion de cet espace et apposer un panneau de signalisation comme suggéré :



En effet, les abords de nos commissariats sont équipés de caméras et éclairés 24h/24h. De plus, en cas de danger, les personnes peuvent faire appel au personnel en faction.

Merci déjà pour votre réponse et vos réflexions à cette suggestion.

Bernard GUILLITTE,
Conseiller communal